



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 JUN 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 61

Votants : 71 (dont 10 procurations)

N° 14

OBJET :

ACTION SOCIALE

CONTRAT DE VILLE

PROGRAMMATION
2019

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le :

27 JUN 2019

Publiée ou notifiée

le :

27 JUN 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA (à partir de la délibération n°5 et pour la délibération n°3), Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la n°35 et à partir de la délibération n°40) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - C. BENOIT (de la délibération n°1 à la n°49 et à partir de la délibération n°52) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES (de la délibération n°1 à la n°32 et à partir de la délibération n°35) – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE (jusqu'à la délibération n°32) – J.P. BLANC (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°48) - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la n°8 et à partir de la délibération n°14) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P. SEMET (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°49) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la n°31 et à partir de la délibération n°33) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – J. BLETTERY - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (jusqu'à la délibération n°54) – E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°6) – YJ. BIGNON - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°44) - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. F. SENNEPIN à F. DUBESSAY - J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ - JD. BARRAUD à JM. LAZZERINI – C. DUMONT à M. CHARASSE – B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à M. GRELET – MC. STEYER à JJ. MARMOL - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : MM. J. TERRACOL par G. DEPALLE, Vice-Président.

Mme A. CHAPUIS par MA. LAPRUGNE, Conseillère Communautaire.

Absents excusés : P. MONTAGNER - R. MAZAL, Vice-Président.

M. F. MINARD - C. CATARD – F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création et les statuts de Vichy Communauté,

Vu le projet d'agglomération et notamment ses orientations en matière de cohésion sociale,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui refonde la politique de la ville notamment sur la base d'un nouveau contrat reposant sur 3 piliers : social, urbain, économique,

Vu le contrat de ville de l'agglomération de Vichy, signé le 02 octobre 2015, et notamment son article 6 qui prévoit que :

« Afin de garantir un projet de territoire co-construit et d'articuler les orientations stratégiques, les objectifs et les programmes d'actions opérationnels des différents piliers, sont identifiés les « opérateurs uniques » suivants :

- *Les centres sociaux Barjavel (Les Ailes – Vichy), la Passerelle (partie cussétoise du quartier « cœur d'agglomération ») et le CCAS de Vichy (partie vichyssoise du « cœur d'agglomération »), pour toutes les actions relevant de l'animation des quartiers,*
- *Le Programme de Réussite Educative (PRE) pour toutes les actions individuelles qui relèvent de la réussite éducative,*
- *La coordination des Réseaux d'Education Prioritaire (REP) pour toutes les actions qui relèvent de la réussite éducative dans le cadre scolaire,*
- *L'équipe projet « Programme de Rénovation Urbaine » pour les questions relevant spécifiquement du programme de rénovation urbaine du quartier de Presles,*
- *Le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP), pour les questions relevant du développement économique et de l'emploi »,*

Vu l'appel à projet lancé le 09 janvier 2019 afin d'élaborer la programmation 2019,

Vu l'examen par la commission n°3 « action sociale et santé », réunie le 20 mai 2019,

Considérant que certaines actions relevant du pilier 1 ou du pilier 2 font appel à des crédits d'investissement,

Considérant que toutes les actions relevant du pilier 3 (emploi et développement économique) seront examinées et éventuellement subventionnées par Vichy Communauté dans le cadre du PLIE,

Considérant le rôle de la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S) qui anime et assure le suivi administratif et financier du contrat de ville,

Propose au Conseil Communautaire :

- De confier aux opérateurs uniques (*cités ci-dessus*), sur la base d'une proposition de programme d'actions élaboré en fonction de leurs priorités –et dans les conditions définies ci-dessous- la responsabilité de proposer une répartition des crédits mobilisé par Vichy Communauté pour accompagner les actions retenues dans le cadre de la programmation 2019 à la suite de l'appel à projets.

Proposition de ventilation de crédits 2019 alloués aux « opérateurs uniques », au titre de la programmation 2019 du contrat de ville, notamment pour un montant total de 38 000 € :

Quartiers politique de la Ville (QPV)	opérateurs uniques identifiés dans le contrat de ville	organismes percevant la subvention pour le compte de l'opérateur unique	montant
Les Ailes-Port Charmeil	Centre Social René Barjavel	CCAS de VICHY	11 000
Cœur d'Agglo / Vichy	Centre Social La Passerelle	Ville de CUSSET	11 000
Cœur d'Agglo / Cusset (Presles/Darçins)	CCAS de VICHY	CCAS de VICHY	8 000
QPV Vichy et Cusset	programme de Réussite Educative (PRE)	Caisse des Ecoles de CUSSET	8 000
		TOTAL	38 000

- De solliciter auprès de l'Etat une subvention de 15 000 € au titre de sa participation au financement de la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS),
 - D'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents liés à la programmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

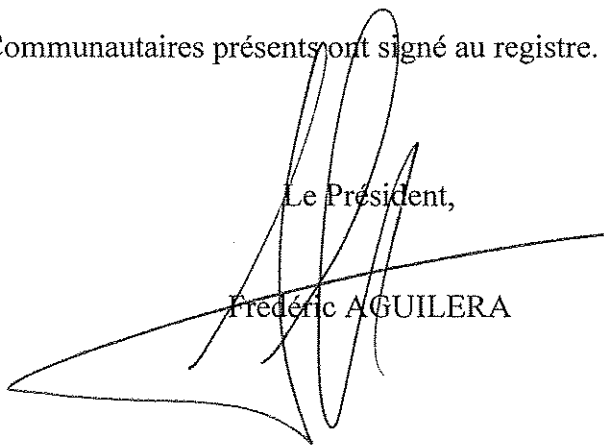
- Adopte ces propositions,
 - Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019,
 - charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
 Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 juin 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 14 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

Objet de l'acte :

- ACTION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2019

.....
Date de décision: 13/06/2019

Date de réception de l'accusé 27/06/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13JUI2019_14

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190613-13JUI2019_14-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 14.pdf (99_DE-003-200071363-20190613-13JUI2019_14-DE-1-1_1.pdf)